

Image not found or type unknown



Divorce entre étranger et français

Par **lucy2b_old**, le **01/11/2007 à 10:39**

ma soeur étant de nationalité française s'est mariée il y a 2ans en France avec un marocain. elle souhaite aujourd'hui divorcée cependant elle voudrait savoir si il est vrai que son ex-mari pourra se faire expulser au Maroc après ce divorce.

[s]Quel est la période de validité d'une carte de séjour d'un étranger après un divorce?

Y a t-il eu une nouvelle loi à ce sujet?[/s]

Merci de répondre au plus vite